

La réserve civique.

Gers: bilan et perspectives.



La réserve civique.

Face au risque de fragmentation et à la menace terroriste, les Français ont ressenti le besoin de s'appuyer sur des valeurs telles que la cohésion et le vivre ensemble républicain. Cet état d'esprit se traduit par un renforcement de l'envie d'engagement, notamment auprès des forces de sécurité et de l'Éducation Nationale.

Pour répondre à ces demandes, la Réserve Civique a été créée en janvier 2017 par le biais de la Loi " Égalité et Citoyenneté "qui vise à encourager l'engagement citoyen.

La Réserve Civique contribue à développer la fraternité, la cohésion nationale et la mixité sociale.

La réserve Civique qu'est-Ce que C'est ?

La Réserve Civique s'adresse aux associations et organismes à but non lucratif de droit français, aux personnes morales de droit public (collectivités territoriales, établissement publics), et aux services de l'État. Ces organismes d'accueil proposent des missions ponctuelles, en faveur de l'intérêt général et incarnant les valeurs de la République.

Tout citoyen ou étranger résidant régulièrement en France, de plus de 16 ans, peut devenir réserviste. Devenir réserviste civique est un engagement volontaire et occasionnel, au service de missions et de projets d'intérêt général inspirés par les valeurs de la République. Il est bénévole et non gratifié.

La Réserve Civique est basée avant tout sur la motivation des personnes. Les réservistes sont affectés sur des missions selon leurs souhaits, leurs disponibilités et leurs savoir-faire.

Comment prendre part à La réserve Civique ?

Afin de mettre les organismes d'accueil et les réservistes en relation, une plateforme numérique conviviale a été créée : reserve-civique.beta.gouv.fr, ouverte depuis le mois d'avril.

Les réservistes et les organismes d'accueil peuvent s'inscrire, publier ou rechercher des missions et rentrer en contact. Un fil d'actualité leur permet de rester informés des avancées du dispositif : nouvelles missions, événements, etc.

L'affectation à une mission nécessite l'accord de l'organisme d'accueil et du réserviste.

Engagements et obligations des réservistes

Toute personne qui participe à la Réserve Civique, ses sections territoriales, ou l'une des réserves thématiques qu'elle comporte s'engage à :

- respecter la présente charte ;
- apporter son concours à titre bénévole ;
- s'engager pour une période déterminée et qui peut être renouvelée avec son accord ;
- accomplir la mission pour laquelle elle est mobilisée selon les instructions données par le responsable de l'organisme au sein duquel elle effectue sa mission - ou par toute personne que ce responsable a désignée - en tenant compte des règles de service et de fonctionnement ;
- faire preuve d'une disponibilité adaptée aux exigences de son engagement ;
- observer un devoir de réserve, de discrétion, de neutralité pendant l'exercice de sa mission ;
- faire preuve de bienveillance envers toute personne en contact avec une mission de la Réserve ;
- rendre compte de sa mission à l'organisme qui l'accueille ;

- signaler à l'autorité de gestion de la Réserve compétente, tout incident ou anomalie survenu à l'occasion de sa période d'engagement ;
- promouvoir l'engagement citoyen sous toutes ses formes.



Jean-Charles JOBART Sous-Préfet de Condom chargé du comité de pilotage de la réserve civique, Pierre ORY Préfet du GERS, Nadine CANTON (chargée du suivi à la DDCSPP32)

La réunion avait pour but de faire un premier bilan et d'envisager les nouvelles perspectives de l'action dans le Gers.

Associations et organismes participants : DDCSPP 32, CIRCA, GEAG CRIB32, Association des maires, Ordre de Malte Roquetaillade, Mairie Auch, IMAJ'BIJ, secours catholique, Mairie de Mauvezin, Mairie de Condom, DMD 32, Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC Haute-Garonne, SDIS32, ARS Occitanie, Académie du Gers.

Engagez-vous.



Pierre ORY Préfet du Gers et Nadine CANTON chargée du suivi " service civique " à la DDCSPP 32